

REGLEMENT

1 Conditions d'inscription

Les services de restauration scolaire, de garderie ainsi que les TAP sont proposés sur inscription à tous les enfants. Si l'enfant n'est pas inscrit ou réinscrit, il ne peut être accueilli en garderie, au restaurant scolaire ou aux TAP.

2 Fréquentation :

GARDERIE : il n'y a pas besoin de prévenir le personnel de la venue de l'enfant, sous réserve qu'il soit inscrit. A partir de 16h45, les enfants sont automatiquement basculés en garderie.

RESTAURATION SCOLAIRE : les parents sont invités à remettre les tickets le jeudi pour la semaine suivante. Quelques soient les circonstances, le repas doit impérativement être réservé la veille avant 10h auprès du personnel de l'école. Pour le jeudi, le repas doit être réservé le mardi avant 10h.

Pour le lundi, le repas doit être réservé le vendredi avant 10h.

Les jours fériés ne sont pas pris en compte dans le calcul des 24h.

TAP : Tout enfant inscrit aux TAP ne pourra sortir qu'à 16h45. Exceptionnellement, l'enfant pourra ne pas assister au TAP si le responsable légal signe le registre de sortie ou transmet une autorisation écrite à l'agent communal.

3 Santé

Toute absence de l'enfant doit être signalée le jour même au responsable de la structure.

Les allergies, alimentaires ou non, doivent être signalées au personnel des écoles.

4 Tarification des services

GARDERIE :

20,00 € par an, inscription auprès de Sarah RAYNAL, Mairie Service Affaires Scolaires.

RESTAURATION SCOLAIRE :

> Achat de tickets : la réservation du repas est conditionnée par la remise du ticket repas à l'agent communal. **Attention en l'absence de présentation de ticket votre enfant ne sera pas admis à la cantine.**

> Les tickets seront vendus aux parents prioritairement au sein de l'école :

Jean Jaurès : Lundis et Jeudis 8 h 00 / 9 h 05

Maternelle Centre : Mardi 8 h 00 / 9 h 15

Primaire Chemin Rouge : Vendredi 8 h 00 / 9 h 15

> ABSENCE : le 1er jour d'absence, quelque soit le motif, le repas réservé non pris est dû. Au-delà, et dans la mesure où la famille a prévenu le service scolarité (Tél : 05.53.49.59.76), les repas ne seront pas facturés.

> Prix du repas Maternelle : 2,40 € - Ecoles Élémentaires : 2,50 €.

TAP : inscription par retour du coupon joint. Service gratuit pour les familles.

5 Discipline

La restauration scolaire, la garderie et les TAP sont des services proposés aux familles. Ils n'ont pas de caractère obligatoire. L'enfant est tenu de respecter le règlement en vigueur.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet, selon sa gravité, d'une exclusion temporaire ou définitive.

6 Responsabilité / assurance

Lors de l'inscription de l'enfant au service de restauration, de garderie ou aux TAP, la famille remet une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Rentrée 2015 : mode d'emploi

Elémentaire Jean Jaurès

QUELQUES DEFINITIONS :

les Temps d'Activités

Périscolaires (TAP) :

3h d'activités par semaine sont confiées aux mairies. Ces temps proposent aux enfants différents ateliers encadrés par des animateurs, les personnels des écoles, les associations du territoire et les professeurs des écoles. Ils sont gratuits et non obligatoires.

Les enfants sont répartis par groupe dans les différents ateliers pour un cycle de 6 à 7 semaines, soit entre chaque période de vacances scolaires.

Tous les enfants inscrits en TAP participeront, s'ils le souhaitent, au moins une fois dans l'année à chaque atelier.

Une enquête sera adressée aux parents pour chaque période afin de recueillir le souhait de chaque enfant.

Les plannings proposés prendront en compte l'âge des enfants.

Les ateliers se déroulent dans les locaux de l'école.

la garderie :

les enfants sont encadrés par du personnel communal. Différents jeux et des activités sportives leur sont proposés, pour commencer et/ou finir la journée tout en douceur.

Les enfants sont accueillis :

- le matin, avant le début des classes, à 7h30 ;
- lors de la pause méridienne accompagnant le déjeuner ;
- le soir, à partir de 16h45 et jusqu'à 18h30.



Numéros utiles :

Elémentaire Jean Jaurès :

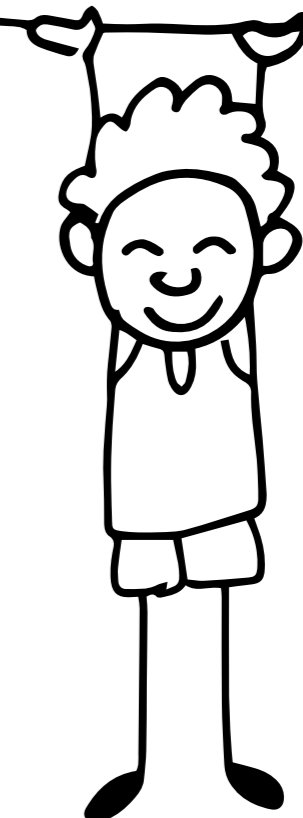
05 53 40 92 29

Garderie - Cantine :

05 53 40 78 70

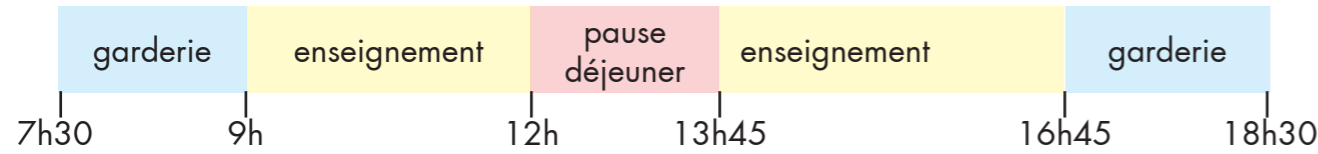
Service scolaire - mairie de Fumel

Sarah RAYNAL : 05 53 49 59 76

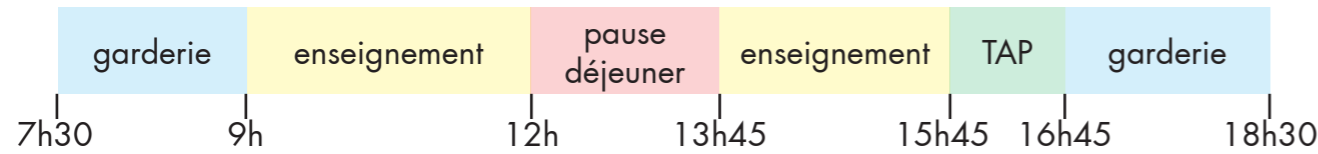


Emploi du temps

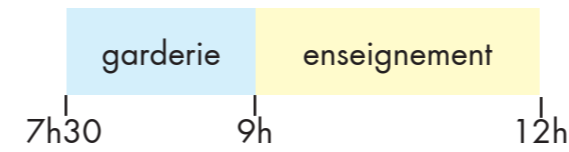
Lundi



Mardi - Jeudi - Vendredi



Mercredi



Organisation des TAP

	jeux et détente	pratique multi-sports	découvert basketball	animation autour du livre	modern jazz	poterie	pratique des arts du cirque	éveil à la culture africaine	regard sur l'actualité	zumba	jeux de stratégie	hip hop	chant
MARDI	X	X	X	X	X				X	X	X		X
JEUDI	X	X	X	X	X	X	X	X				X	
VENDREDI	X	X		X		X	X			X		X	

Présentation des ateliers :

> **jeux et détente** : les enfants ne pouvant participer à un atelier en raison de sa capacité d'accueil limité, ou ne souhaitant pas pratiquer une activité particulière, sont placés sous la surveillance des ATSEM et du personnel communal. Ils peuvent vaquer et jouer à leurs propres occupations ou suivre les animations proposées par les ATSEM : jeux d'extérieur, art plastique, théâtre, tableaux de sable ...

> **pratique multi-sports (18 enfants)** : Bertrand CHESNAIS, éducateur sportif communal, propose la découverte de plusieurs sports selon une progression établie par ses soins tout au long de l'année scolaire.

> **découverte du basketball (18 enfants)** : Raphaël VALLET, titulaire d'un brevet d'Etat et éducateur au sein du Club de Basket Cuzorn-Fumel-Libos, propose la découverte, sous forme de jeux, du basketball et de ses 3 points techniques : tir, dribble, passe.

> **animation autour du livre (18 enfants)** : Jacythe AFONSO, médiatrice culturelle à la bibliothèque municipale, propose, en fonction des niveaux, des animations de découverte de contes, d'auteurs, de collections, de BD ... afin de donner aux enfants le goût de la lecture.

> **modern jazz (18 enfants)** : Emmanuelle TENDERO, professeur de modern-jazz à l'école des arts de Fumel-Communauté, propose une animation autour de la danse le jeudi.

> **poterie (30 enfants)** : Agnès CHIARENZA, céramiste d'art (l'Atelier d'Agnès C.) propose, accompagnée d'une ATSEM, un atelier d'initiation et de découverte de la poterie et des différentes techniques : modelage, sculpture, cuisson ...

> **pratique des arts du cirque (25 enfants)** : l'association «Un brin de Cirque» propose avec deux animateurs qualifiés un atelier d'initiation et de découverte du cirque : jonglerie, équilibre, acrobatie, jeu d'acteur ...

> **éveil à la culture africaine (18 enfants)** : Aboubacar GUIOT est à la fois musicien, chanteur, conteur et danseur, originaire du Niger. Il fait découvrir aux enfants le continent africain (l'histoire des peuples, leurs coutumes, la flore ...) par le jeu, le chant, la danse et la musique.

> **regard sur l'actualité** : Pierre BURLAUD, ancien proviseur de la Cité Scolaire, propose d'intéresser les élèves de CM1-CM2 à l'actualité en France et dans le monde.

> **zumba** : Mohamed MALOUKI, professeur de Zumba, propose la découverte de la zumba.

> **jeux de stratégie** : Madame BOUZERAND, professeur des écoles, propose une initiation aux jeux de stratégie, comme les échecs.

> **hip-hop** : Lucie DAUNIS et Josée MOREL, titulaires d'un Brevet d'Etat, initient les enfants au hip-hop.

> **chant** : Emilie LEGROS, chanteuse de l'orchestre Variation, anime cet atelier chant.

Ce qui change en 2015 :

Il n'y a plus de TAP le lundi.

Le temps d'enseignement ce jour-là va jusqu'à 16h45. En revanche, le mardi, jeudi et vendredi, le temps d'enseignement fini à 15h45 et est suivi des TAP jusqu'à 16h45.

Les temps d'activités (TAP) :

> Ils ont lieu le mardi, le jeudi et le vendredi à raison d'une heure par jour

> Des activités variées sont proposées aux enfants, encadrées par des intervenants qualifiés et/ou expérimentés, par les enseignants ou par les ATSEM.

> **Les TAP sont gratuits pour les familles : leur coût est pris en charge par la mairie.**

> L'enfant qui s'y inscrit doit obligatoirement être présent jusqu'à 16h45.

> Les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur(s) enfant(s) aux TAP doivent venir les chercher à l'école à 15h45 les mardis, jeudis et vendredis.

> L'enfant inscrit aux TAP peut soit sortir à 16h45, soit aller en garderie. Dans ce dernier cas, il doit impérativement être inscrit en garderie (20€ pour l'année). Ses parents peuvent dès lors le récupérer à tout moment jusqu'à 18h30, heure de la fermeture de la garderie.

Attention :

- 1 Il faut s'être inscrit aux TAP pour suivre les ateliers proposés.
- 2 Tout enfant inscrit aux TAP doit être présent obligatoirement jusqu'à 16h45.
- 3 L'inscription aux TAP est valable tous les jours et au titre de l'année scolaire 2015-2016, sauf demande de dérogation écrite.

